

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

À TOUS LES CONTRIBUABLES,

QU' il y aura lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 9 novembre 2026 la présentation d'un dossier d'une dérogation mineure sur lequel le conseil doit statuer ;

QUE la demande vise à implanter une serre agricole à 7 mètres de la ligne avant;

QUE c'est une dérogation au règlement de zonage, annexe 2 – Grilles des spécifications. La marge avant minimale de la zone F-7 est de 15 mètres. Ainsi, la demande consiste à autoriser l'implantation de la serre à 7 mètres de la ligne avant ;

QUE cette dérogation mineure concerne le lot 5 487 160, situé sur le chemin Simard, dans la Municipalité de Martinville.

QUE tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande à sa séance ordinaire du 9 novembre 2026 ;

DONNÉ À MARTINVILLE, ce quinzième (15^e) jour du mois d'octobre 2026.


Julie Létourneau, greffière-trésorière